

Exercices d'évacuation en cas d'incendie : CdT et ERP

Ref. IN EVAC 01-1

Durée : 0.5 jour(s) / 3.5

heures

Formacode : 42872

Avertissement :

La durée de la formation est donnée à titre indicatif, la durée dépend de la taille et du type d'établissement à évacuer. La durée indiquée intègre la préparation de l'exercice, l'analyse de son déroulement et la rédaction du rapport d'exercice d'évacuation.

Pré-requis :

Avoir suivi pour le personnel désigné par le chef d'établissement la formation Guide et Serre-file (IN 03)

Personnes concernées :

L'ensemble du personnel de l'entreprise

Objectifs :

- Obtenir des participants via un exercice pratique, un comportement efficace et saluaire lors de l'évacuation des locaux en cas d'incendie, de façon à assurer la sauvegarde des personnes et à faciliter l'intervention des secours
- Évaluer en pratique le savoir faire de l'ensemble des participants
- Contrôler l'efficacité de l'organisation et du déroulement de l'évacuation
- Répertorier les actions préventives et correctives à mettre en oeuvre pour renforcer l'efficacité des prochaines exercices.

Programme :

- Visite de l'établissement
- Prise de connaissance des consignes de l'établissement et lecture de plans si nécessaire
- Mise en place d'un scénario pour l'exercice
- Réalisation d'un exercice d'évacuation
- Chronométrage de la durée de l'exercice
- Définition des axes d'amélioration à l'ensemble des participants à l'issue de l'exercice d'évacuation
- Rappel des procédures de l'entreprise
- Rédaction d'un rapport d'exercice à annexer au registre de sécurité de l'entreprise

Démarche pédagogique :

Les exercices d'évacuation réalisés par les formateurs de Bureau Veritas sont adaptés au type d'établissement, au nombre de salariés sur le site et à la nature de votre activité : - Etablissement Code du travail (bureaux) : - moins de 300 personnes sur le site - plus de 300 personnes (*) - Etablissement Recevant du Public (ERP) hors Type U + type J - Immeuble de Grande Hauteur (IGH) Ces indications sont impérativement à communiquer avant l'organisation de l'exercice d'évacuation. Participants : selon la taille de l'établissement(*) : Si l'établissement comporte plus de 300 salariés, la formation se déroulera en présence de 2 formateurs. La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

Restitution à "chaud" de l'exercice aux participants.

Visa et signature du registre de sécurité.

Le rapport d'exercice d'évacuation, rédigé par le formateur, et adressé sous 7 jours, doit être annexé au registre de sécurité.



Le + :

Les exercices d'évacuation réalisés par les formateurs de Bureau Veritas sont adaptés au type d'établissement, au nombre de salariés sur le site et à la nature de votre activité.



Textes de référence :

La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention"